

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Délibération : **2021-01-135**
OBJET : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU
SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**
Nomenclature : **4.4**

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 29

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt et un s'est réuni à la Salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Les membres ayant donné un pouvoir :

Claude RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Benjamin VACHET donne pouvoir à Alain ROYER, Béatrice MIERMONT donne pouvoir à Pascal LAVEANT, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Mickaël MENDES.

Rapporteur : Florence CABRESIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatifs aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 13 décembre 2016 relative à la mise en place d'une fonction d'inspection,

Considérant que le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié impose à toutes les collectivités territoriales de désigner un agent chargé de la mission d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI).

Le Conseil municipal avait décidé, le 1^{er} juillet 2019, d'adhérer au service prévention des risques professionnels du Centre de gestion pour la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

La Convention signée en 2019 arrivant à son terme, il convient de la renouveler.

Vu la présentation en commission Ressources du 12 janvier 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- RENOUELER l'adhésion au service prévention des risques professionnels du CDG44 pour la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité

- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 25 janvier 2021

Alain ROYER, Maire

